

Le 05 janvier 2022, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 10 janvier à vingt heures.

Le Maire,



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux et le dix janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM, MOURLAN Evelyne, ROUX Marie-Hélène, DIGNAT Sabine, CAMBRIEL Sandrine, LESCURE Laëtitia, DAMBRUN Christian, CAHUZAC Louis, NAVARRO Matthieu, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, GARCIA Damien.

Etaient absents excusés : Mme ARJO Claudette a donné procuration à Monsieur RASREAU Raoul, MM GARDELLE David a donné procuration à Monsieur Christian DAMBRUN et DEDIEU Yves a donné procuration à GARCIA Damien

Monsieur LE PIETEC Pascal a été élu secrétaire de la séance.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DECEMBRE 2021

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 novembre dernier appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée, ce dernier est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA POSTE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu en décembre avec entre autres Madame Fanny Rage, responsable du pôle Maisons de Proximité du CD31, pour visiter la salle communale de la Poste. Le Département est à la recherche d'un local dans le village, situé bien en vue et possédant un accès PMR, pour y installer une Maison de Proximité. La salle communale de la Poste correspond à leurs critères, avec la place de la salle des fêtes en face.

La salle serait prêtée par la commune, le Département s'acquittant du ménage et des fluides. Des travaux d'aménagement pourraient débuter en janvier pour une ouverture fin février début mars.

Madame MOURLAN Evelyne regrette que cette salle destinée aux associations soit mise à la disposition du département alors que d'autres espaces auraient pu être recherchés et peut-être convenir.

Monsieur le Maire explique que c'est une chance d'avoir ces services publics qui ouvrent dans le village, alors qu'on observe plutôt l'inverse ailleurs.

Madame MOURLAN Evelyne approuve le caractère indispensable de la Maison de Proximité pour notre commune et ajoute que cette dernière aurait pu être installée dans la Maison des Services située à côté et qui ne semble pas occupée tous les jours.

Monsieur le Maire répond qu'il y a régulièrement des permanences et des réunions dans ce bâtiment.

Madame MOURLAN Evelyne rappelle que le dossier « bourg centre » prévoyait

l'implantation de la Maison de Proximité dans les locaux de l'ancienne Mairie.

Monsieur NAVARRO Matthieu évoque la possibilité d'étudier un projet dans les garages près de la salle des fêtes pour y installer une salle pour les associations et une cuisine pour la salle. Monsieur le Maire s'accorde pour dire qu'une étude sera engagée pour trouver un local pour les associations. Il précise aussi qu'il n'est pas impossible que le Département trouve un autre local, neuf ou après travaux, et que nous puissions utiliser à nouveau cette salle de la Poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour et 1 abstention la mise à disposition de la salle de la Poste au Conseil Départemental pour l'aménagement d'une Maison de Proximité.

DELIBERATION NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique que les tarifs de location de la salle des fêtes ne sont plus appropriés et qu'il convient de les réactualiser. Il fait remarquer que les frais de chauffage vont devenir de plus en plus chers et qu'il est nécessaire de les répartir sur les groupes de personnes occupant la salle, d'autant qu'il arrive que le chauffage reste allumé après le départ des occupants.

Il propose un tarif « été » du 1er mai au 31 octobre et un tarif « hiver » du 1er novembre au 30 avril.

Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

- Associations de St Martory : été 0€, hiver 50€ par jour ou le weekend
- Associations extérieures : été 150€, hiver 200€ idem
- Familles de St Martory : été 70€, hiver 100€ idem
- Familles extérieures : été 150€, hiver 200€ idem
- Entreprises de St Martory : été 0€, hiver 50€ idem
- Entreprises extérieures : été et hiver 100€
-

Monsieur NAVARRO Matthieu ajoute que le règlement intérieur sera aussi mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes.

DELIBERATION POUR ABANDON DE LA RESERVE N° 29 SUR LES PARCELLES AE 25 ET 243

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Messieurs et Madame Boulet qui sont propriétaires des parcelles AE 25 et 243 sur lesquelles la commune a une réserve et qu'ils désirent vendre ces parcelles. Ils proposent à la commune l'achat de la réserve.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la levée de la réserve n°29 sur les parcelles AE 25 et 243.

DELIBERATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU CD31 POUR DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUR LA TERRASSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur le muret autour du toit terrasse de la Poste et de la future Maison Départementale de Proximité, en plus de l'étanchéité en cours de réalisation. Il s'agit d'un bardage intérieur qui viendrait compléter le chapeau du mur. Le devis présenté par l'entreprise

CDS de Carbone s'élève à 3035€ HT pour le mur et 145,50€ HT pour la cheminée soit un total de 3 180.50€ HT, dont en TTC 3 816.60€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux supplémentaires sur la terrasse de la Poste et de la future Maison Départementale de Proximité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du désistement de Monsieur Jourdain, le repreneur du camping, pour cause de santé.

Monsieur le Maire indique que la mairie doit faire l'avance de l'indemnité inflation prévue par l'Etat et dont plusieurs employés de la mairie vont bénéficier. Il s'agit de 100€ par employé à temps plein.

Monsieur le Maire présente le projet de l'entreprise VINCI d'implantation d'un parc photovoltaïque sur les communes de St Martory et Montsaunes, entre la bretelle de l'autoroute et la A64 elle-même.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté la Sous-Préfecture le 29 décembre pour connaître la position à adopter vis à vis du personnel communal non vacciné. Pas de réponse à ce jour.

Monsieur NAVARRO Matthieu informe Monsieur le Maire qu'il s'est renseigné sur la possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements sportifs de proximité, pour l'éclairage du terrain de tennis extérieur non équipé actuellement. La commune pourrait obtenir entre 50 et 80% de subvention.

Monsieur LE PIETEC Pascal annonce que l'Assemblée Générale du Comité de Jumelage aura lieu à la salle des fêtes le samedi 29 janvier à 19 heures. Le masque sera obligatoire.

La séance est levée à 22 heures, le prochain conseil se tiendra le lundi 07 février 2022 à 20 heures.

Le Maire,



Raoul RASPEAU